

Taxe d'apprentissage 2020

LPO DON BOSCO Marseille
78 Rue Stanislas Torrents
13006, Marseille
Téléphone : 04 91 10 00 00
Fax : 04 91 81 96 97



Date : 30/03/2020
N° UAI EF : 0133396W
SIRET : 78288383900014

Votre Entreprise :

Date limite de contribution le 31 mai 2020

Contact dans l'entreprise :

NAF :		Raison Sociale :	
CCN :		Adresse :	
Monsieur :			
Email :		CP-Ville :	

Effectif 2019	Masse Salariale 2019	Taux	Taxe d'apprentissage	Fraction 13% libératoire
	€	0,68%	€	€
	MS2019		TA = MS2019 x 0,68%	DB = TA x 13%

La réforme de la loi Avenir professionnel organise le recouvrement de la taxe d'apprentissage par les URSSAF. Ce transfert du recouvrement aux URSSAF se fera au plus tard au 1er janvier 2022.

Des modalités transitoires sont prévues pour les sommes dues au titre des années 2019, 2020 et 2021, qui devront être versées aux opérateurs de compétences (OPCO) à des échéances spécifiques.

(loi 2018-771 du 5 septembre 2018, art. 37, III, B ; loi 2019-1479 du 28 décembre 2019, art. 190, IV, 1°)

La taxe d'apprentissage est destinée principalement au financement de l'apprentissage proprement dit, mais aussi à la mise en œuvre d'autres premières formations technologiques et professionnelles.

Les cotributions en faveur des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage) et de l'insertion professionnelle qui peuvent être imputées sur la fraction solde de 13 % de la taxe due au titre d'une année sont celles effectuées avant le 1er juin de cette même année, directement auprès des établissements et organismes habilités à en bénéficier (c. trav. art. R. 6241-20, al. 1).

Seule une fraction de 87 % de la taxe d'apprentissage doit en principe être versée aux OPCO.

La fraction de 13 % (ex hors quota) doit être consacrée par l'employeur à des dépenses libératoires directes.

Le Lycée Polyvalent DON BOSCO Marseille vous délivrera un reçu pour votre versement (c. trav. art. R. 6241-20).

Veuillez libeller le chèque à l'ordre du Lycée DON BOSCO. Par virement avec en commentaire **impérativement** votre N°SIRET, à :

IBAN : FR76 3000 3012 4000 0372 8318 745

BIC : SOGEFRPP

Pour toute question concernant ce bordereau, contactez Albouze Hervé au 04 91 00 00 00, herve.albouze@laposte.net.

Part 87% à régler à votre OPCO : TA-DB €

Part 13% libératoire directe : DB €

=

Contribution payée à DON BOSCO €

N° Chèque :

Banque :

Date :